

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

N° : Dec -Cne /2024 – 23

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**OBJET : Commune – Etude de marché pour l’agrandissement, la rénovation et la sécurisation de l’exploitation du cinéma - Demande de subvention auprès de la Banque des Territoires**

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »,

Considérant la nécessité de faire évoluer l’équipement cinématographique,

**DECIDE**

**Article 1 :**


- d’engager une étude de marché pour l’agrandissement (valider ou invalider la création d’une deuxième salle), la rénovation du cinéma et la sécurisation de l’exploitation de l’équipement par l’association du cinéma Jeanne d’Arc
- de demander une subvention auprès de la Banque des Territoires dans le cadre de la réalisation d’une étude de marché pour l’agrandissement, la rénovation et la sécurisation de l’exploitation de l’équipement tel que prévu dans le plan ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Etude de marché	7500	Banque des territoires - 50%	4687,5
Etude d’exploitation	1875	Commune de Gourin	3750
		Association du cinéma	937,5
<b>Total</b>	<b>9375</b>	<b>Total</b>	<b>9375</b>

- **Article 2** : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 24 avril 2024

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du Morbihan le 24/04/2024

Certifié exécutoire

Publié le 24/04/2024

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

